

## Communiqué de presse

### « Un peu trop vite, c'est trop vite » Nouvelle campagne de l'AWSR

30.03.2016

Chaque année en Wallonie, environ 100 personnes perdent la vie dans des accidents dus à une vitesse excessive ou inadaptée. Maxime PREVOT, Ministre wallon de la Sécurité routière, et l'AWSR lancent une nouvelle campagne de sensibilisation destinée à rappeler que rouler juste 'un peu' trop vite peut avoir de grandes conséquences. A cette occasion, l'Agence dévoile également de nouveaux chiffres sur la tolérance des Wallons à l'égard de la vitesse.

« Je roule juste un peu plus vite », c'est souvent l'excuse invoquée par ceux qui pensent que dépasser légèrement les limitations de vitesse n'est pas très grave. Et pourtant, cela fait en réalité une grande différence. On estime que si tous les automobilistes roulaient 10 km/h au-dessus de la limite légale sur tous les types de route, on enregistrerait une hausse de 50 % du nombre de tués ! Le lien entre vitesse excessive et accidents de la route existe donc bel et bien et le Ministre et l'AWSR entendent le rappeler aux usagers de la route.

#### Nouvelle campagne



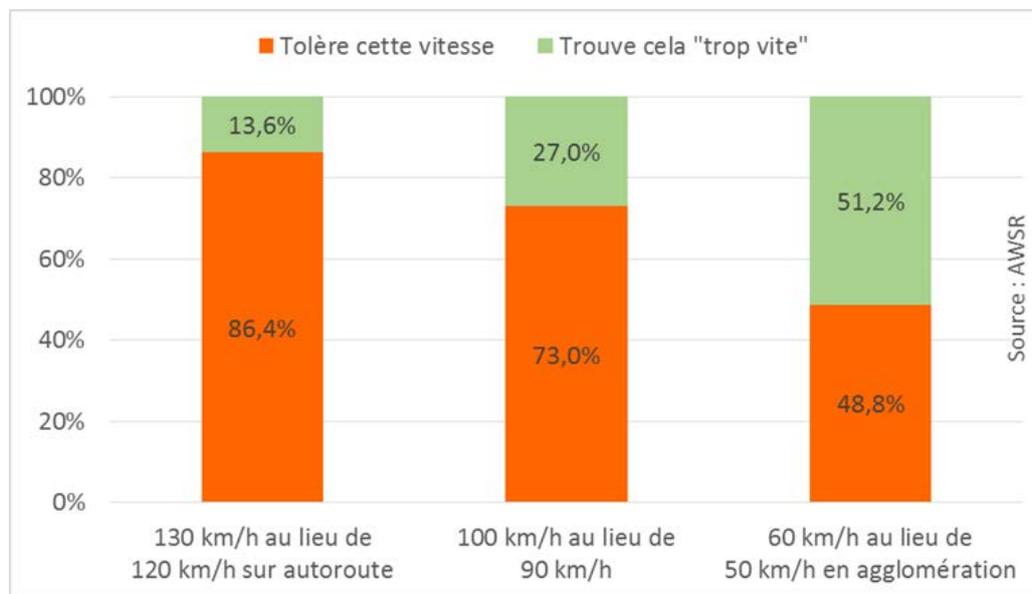
La nouvelle campagne de l'AWSR s'articule autour de l'idée qu'une petite différence peut souvent tout changer. Ainsi, même quelques km/h au-dessus de la limite peuvent avoir d'énormes conséquences en cas d'accident (distance d'arrêt plus élevée, vitesse d'impact plus importante...). La campagne sera visible pendant tout le mois d'avril via : des affiches le long routes en Wallonie, des spots radio, des affichettes dans les toilettes de discothèques, bars, cinémas, cafés et dans des pompes à essence, un calculateur d'amendes en ligne et enfin, deux capsules vidéo : l'une sur les

distances d'arrêt et l'autre illustrant les effets d'une collision à vitesses modérées grâce à des images de crash-tests mises à disposition par Euro NCAP. Tous les éléments de la campagne se retrouvent sur le site [www.tousconcernes.be](http://www.tousconcernes.be).

#### Les Wallons, 'un peu' trop tolérants à l'égard des 'petits' excès de vitesse

Lorsqu'on demande aux conducteurs wallons à partir de quand ils considèrent qu'un conducteur roule trop vite, on constate que certains d'entre eux ont une marge de tolérance assez large par rapport aux excès de vitesse de moins de 10 km/h. Celle-ci diminue en fonction du régime de vitesse. Sur autoroute, 9 Wallons sur 10 estiment que rouler à 130 au lieu de 120 km/h n'est pas rouler trop vite. Pour les routes régionales limitées à 90 km/h, 7 personnes interrogées sur 10 déclarent que faire du 100 km/h n'est pas trop rapide. En ville, encore 1 Wallon sur 2 estime qu'on peut rouler à 60 km/h au lieu de 50 sans que cela ne soit trop vite.

### Acceptabilité sociale des dépassements de la vitesse autorisée



On constate donc que les Wallons tolèrent en général les 'petits' excès de vitesse. Il semble par conséquent nécessaire de leur rappeler que ces derniers peuvent également avoir un impact important en cas d'accident.

Pour Maxime PREVOT, Ministre wallon des Travaux public et de la Sécurité routière, cette nouvelle campagne est un outil supplémentaire pour atteindre l'objectif qu'il a fixé : réduire à 200 le nombre de tués d'ici 2020, « *La vitesse est l'une des principales causes des accidents de la route. Il est donc essentiel de mener des actions de sensibilisation et de répression afin de rappeler régulièrement aux usagers de la route les risques liés à une vitesse excessive ou inadaptée et ainsi éviter de nombreux drames familiaux* ».

\*\*\*

L'AWSR est l'A.S.B.L qui œuvre pour la sécurité routière en Wallonie. Elle remplit 5 missions : l'organisation de campagnes de sensibilisation ; l'information et l'orientation des victimes ; le soutien de la politique de contrôle des services de Police ; la production et l'analyse de statistiques ; la présidence du Conseil supérieur Wallon de la Sécurité routière. L'AWSR est présidée par le Ministre wallon en charge de la Sécurité routière.

#### Contact Presse :

Belinda DEMATTIA – Porte-parole AWSR – 0498/048.361

Audrey JACQUIEZ - Porte-parole du Ministre Maxime PREVOT - 0497/161.861